Fédération Départementale des Groupements
de Défense contre les Organismes Nuisibles

PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN ANNEE 2021

SYNTHESE DE L'ACTION 2021

8 Avenue Edgar Degas – CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX – **Tél. : 02 97 69 28 70** – Email : accueil@fdgdon56.fr
http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/

PREAMBULE

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011.

Depuis 2014, l'ensemble du département est concerné par l'espèce.

2015 marque la mise en place d'un Comité de Pilotage frelon asiatique à l'échelle départementale, réunissant toutes les forces vives, et d'un plan de lutte collectif organisé en s'appuyant notamment sur des référents communaux.

ORGANISATION

Sur décision du Comité de Pilotage, l'organisation pour l'année 2021 est restée identique à celle de 2020.

☞ Maintien des référents communaux mis en place en 2015. Ces référents permettent de suivre et d'accompagner les administrés sur toutes les questions liées au frelon asiatique (identification, remboursement, …)

- Rappel des principales missions du référent frelon asiatique :

  - Avec l'aide des Mairies, faire la promotion du piégeage des Fondatrices au printemps (avril/mai).
  - En cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce et la hauteur
  - Mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise en mesure d'assumer la destruction du nid (liste des prestataires référencés)
  - Transmettre à la FDGDON 56 les éventuelles anomalies de destruction et le bilan des destructions en fin d'année.

☞ Proposition de deux actions de lutte contre le frelon asiatique afin de limiter la prolifération et réduire l'impact sur les pollinisateurs et participer à la sécurité publique :

- **Le piégeage** :

  ☞ Piégeage des fondatrices au printemps par la population, les agents de collectivités et les apiculteurs à proximité des anciens nids, des arbres à fleurs, des composteurs, …

Une période limitée de piégeage (avril-mai) et l'utilisation de pièges sélectifs ont, de nouveau, été préconisées afin de limiter l'impact sur l'entomofaune. Des références de pièges sélectifs ou un modèle de fabrication, ont été mis à disposition sur le site internet de la FDGDON 56.

…/…

- ☞ Piégeage auprès des ruchers, par les apiculteurs, durant l'été et l'automne, afin de limiter les attaques sur les abeilles.

Une récente étude, diligentée par le MNHN et l'ITSAP, sur l'évaluation de l'efficacité du piégeage de Printemps des fondatrices de frelons asiatiques, a eu lieu de 2016 à 2019 sur 3 Départements en France (56/64/85). Pour le 56, elle a été réalisée en lien avec la FDGDON et les référents frelons. Les premiers résultats démontrent qu'un piégeage collectif et bien organisé sur un territoire et sur 4 années consécutives, permet une diminution assez importante du nombre de nids.

- **La destruction des nids** :

Une charte de bonnes pratiques de destruction des nids a de nouveau été proposée par la FDGDON 56 aux désinsectiseurs. Ces professionnels sont donc tenus, pour être référencés par la FDGDON 56, de détenir à minima un Certibiocide, une assurance responsabilité civile et d'avoir une bonne maîtrise d'intervention sur les nids.

Dans la charte figurent notamment les engagements suivants :

➤ Pour les nids primaires :

La destruction est préconisée lorsque la reine est à l'intérieur du nid, donc préférentiellement le soir.

➤ Pour les nids secondaires :

L'appel d'un professionnel pour des raisons de sécurité et d'efficacité est recommandé. Le traitement des nids devra être réalisé de préférence le matin ou le soir et, dans la mesure du possible, ceux-ci devront être décrochés sous 10 jours. L'utilisation d'un insecticide contenant des pyrèthres naturels, moins dangereuses pour l'utilisateur et l'environnement, a été recommandée.

Sur la base des préconisations du Comité de Pilotage, des tarifs indicatifs ont été déterminés de façon à éviter les dérives.

Prix maximum autorisé pour les désinsectiseurs ayant signé la charte avec la FDGDON 56 (tarifs ne concernant que le frelon asiatique) :

- NIDS PRIMAIRES (situés à moins de 5 mètres et de diamètre inférieur à 10 cm) **78 € TTC**
- NIDS situés à moins de 8 mètres **115 € TTC**
- NIDS situés entre 8 et 20 mètres **149 € TTC**
- NIDS situés à plus de 20 mètres **210 € TTC**

NB : Exceptionnellement en cas d'intervention difficile, une majoration sur devis pourra être proposée.

…/…

Objectif du référencement :

- Travailler avec des professionnels ayant leur Certification (Certibiocide)
- Mettre à disposition des Collectivités, des Entreprises garantissant une qualité d'intervention tour en respectant des tarifs définis par la FDGDON (Signature d'une charte des bonnes pratiques de destruction avec la FDGDON).

32 Prestataires ont été référencés par la FDGDON 56 en 2021.

COMMUNICATION

Afin d'informer et de sensibiliser les référents, les Mairies et les Communautés de Communes, une documentation complète a été envoyée fin mars 2021. Étaient joints au courrier :

- La synthèse 2020
- La description de l'organisation de la lutte 2021
- La liste des désinsectiseurs référencés FDGDON 56 pour 2021
- La grille tarifaire 2021

L'ensemble de ces documents a également été mis en ligne sur le site internet de la FDGDON 56 :

http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/frelon-asiatique

BILAN

L'ensemble des référents frelon asiatique a reçu, fin novembre, un document à nous retourner afin qu'ils nous fournissent leurs bilans.

Les désinsectiseurs référencés par la FDGDON 56 sont également contactés (dans le cadre de la charte, ils s'engagent à nous fournir leur bilan en fin d'année), cela permet d'établir un bilan relativement précis.

…/…

La synthèse des éléments collectés est la suivante :

	2021	2020	2019
Nombre de nids primaires recensés et détruits	502	433	500
Nombre de nids secondaires **recensés**	2 064	3 570	2 866
Nombre de nids secondaires **détruits**	1 986 (96 %)	3 143 (88%)	2 494 (87%)

EVOLUTION DES POPULATIONS EN MORBIHAN (SOURCE FDGDON 56)

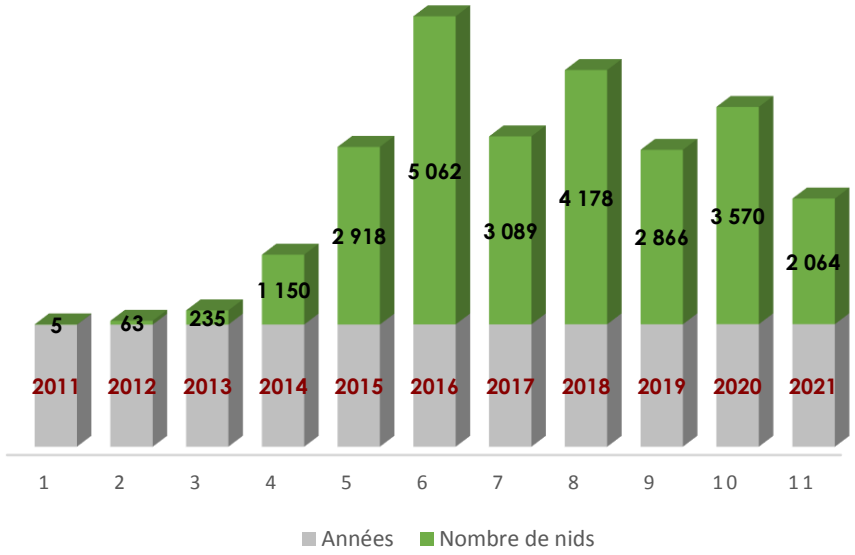

On note, pour 2021, une très nette baisse des populations par rapport à 2020. (Baisse de 42%). Un Printemps relativement froid, gelées tardives dans la saison, et humide, est très probablement à l'origine de cette baisse.

En effet, les conditions météorologiques du Printemps 2021 n'ont pas été favorable à l'installation des fondatrices.

Les attaques sur les ruches ont été nettement moins marquées cette année que l'an passé.

…/…

Les zones urbanisées, comme les années passées, sont de nouveau plus impactées par la présence du frelon asiatique. Les reines fécondées y trouvent d'excellentes conditions pour leurs refuges hivernaux et leur développement (chaleur, nourriture, support, …).

La densité (nombre de nids / Km2) est beaucoup plus importante en ville qu'en campagne.

Quelques exemples :

	NIDS 2021	NOMBRE DE NIDS AU KM2		NIDS 2021	NOMBRE DE NIDS AU KM2
AURAY	**50**	**7,2**	**BRECH**	**8**	**0,2**
LORIENT	**122**	**7**	**CLEGUEREC**	**19**	**0,3**
HENNEBONT	**37**	**2**	**PLOUGOUMELEN**	**4**	**0,2**
VANNES	**101**	**3,1**	**SEGLIEN**	**4**	**0,1**

⇨ La majorité des nids est de nouveau placée à une hauteur relativement basse cette année, ce qui augmente le risque d'accidents (piqûres).

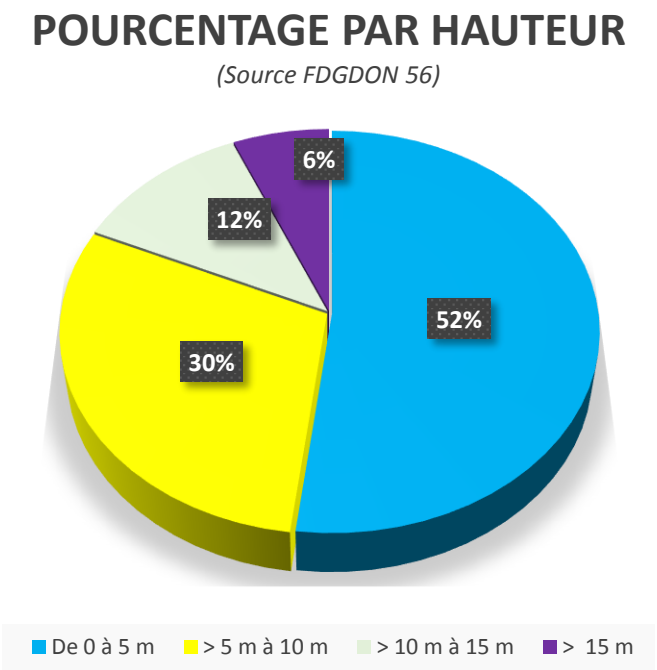

…/…

⇨ Cette année, les principaux supports des nids de frelons asiatiques sont en intérieur. Les bâtiments, petits abris, sous toiture et les fenêtres ou volets représentent 53 % des supports recensés. Les 47 % restants concernent des supports extérieurs (arbres et arbustes, haies, et supports proches du sol).

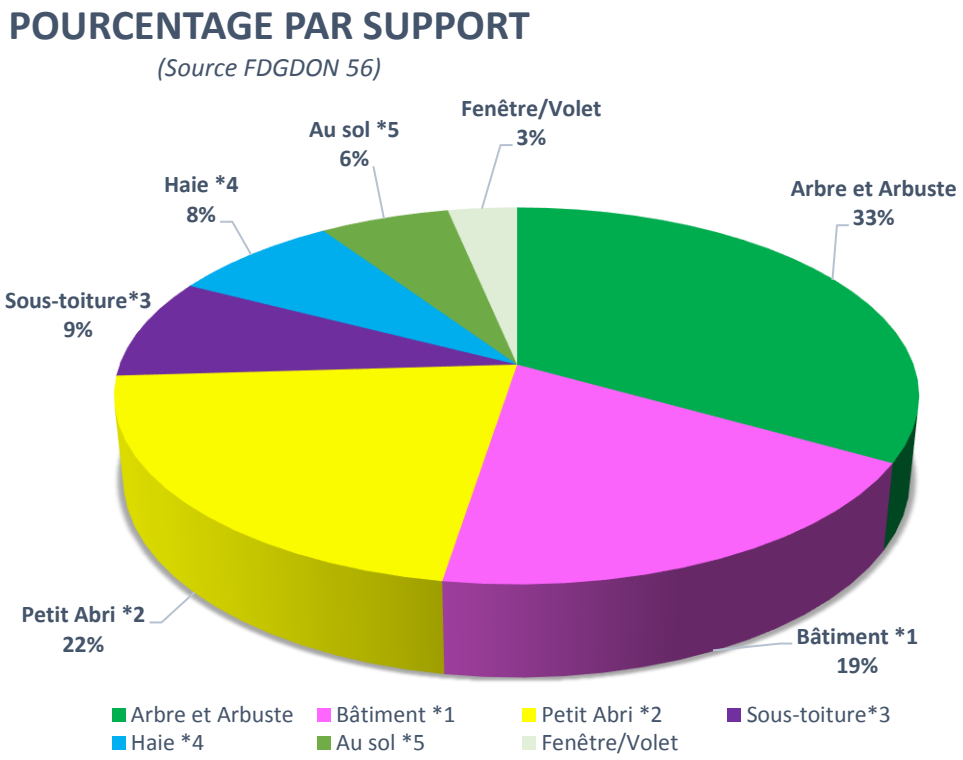

*1 Comprend Hangar, garage, mur, charpente, porte, grenier, gouttière, cheminée …

*2 Comprend Abri de jardin, nichoir, niche, cabanon, préau, compteur EDF …

*3 Comprend Sous couverture, sous faitage, sous toiture …

*4 Comprend Buisson

*5 Comprend Tas de ronce, regard, chaise de jardin, voiture abandonnée, dans le sol, butte …

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
EN MORBIHAN
ORGANISATION 2022 - RECOMMANDATIONS

ORGANISATION 2022

Cette organisation a été validée par le Comité de pilotage.

Dans le cadre de l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique mise en œuvre en 2015 sur le département, chaque commune a nommé un ou plusieurs référent(s) frelon, interlocuteur(s) des administrés et formé(s) par la FDGDON 56.

Leur rôle :

- En cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce concernée
- Mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise référencée en mesure d'assurer la destruction du nid
- Transmettre à la FDGDON 56, les éventuelles anomalies de destruction (tarif non conforme, intervention « douteuse » du désinsectiseur, …)

Pour 2022, l'organisation reste identique à celle mise en place depuis 2015 :

- Maintien du ou des référent(s) dans chaque commune
- Incitation au piégeage des fondatrices au printemps
- Destruction des nids primaires et secondaires

RECOMMANDATIONS

↳ Le piégeage des fondatrices ou futures reines de Vespa velutina

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid. Une étude sur l'incidence du piégeage des fondatrices sur le nombre de nids, diligentée par le MNHN et l'ITSAP de 2016 à 2019, montre qu'un piégeage soutenu sur plusieurs années permet une diminution assez importante du nombre de nids. Pour le Morbihan, cette étude a été réalisée en partenariat avec la FDGDON 56 et quelques référents. La vulgarisation de ces résultats devrait être assurée par la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation).
Un renforcement du piégeage dans les villes (zones très fréquentées par les fondatrices) par les agents communaux et particuliers est, de nouveau, conseillé. …/…

Type de piège :

Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus **sélectif** possible.

- Piège à fabriquer

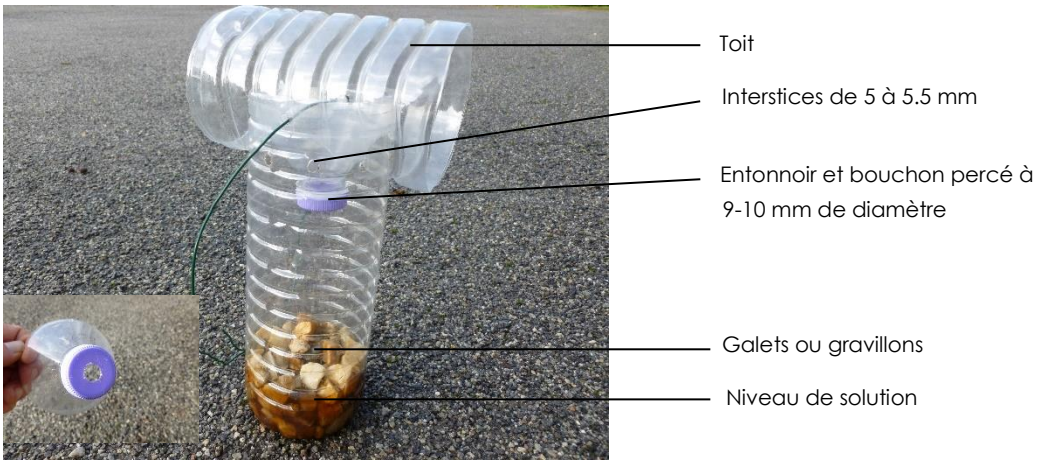

Source : FDGDON 56

Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles, il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons … et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros (frelons communs, papillons, …). Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau ***(Plan de fabrication d'un piège : fdgdon-morbihan/piège.fr).***

- Pièges du commerce

Certains pièges du commerce, le piège à guêpes ou le piège cloche sont certes relativement peu onéreux mais manquent de sélectivité, il est donc déconseillé de les utiliser pour ce type de piégeage.

Certains fournisseurs mettent sur le marché des pièges relativement sélectifs (grille de protection + interstices) – Exemples :

FARAGO Bretagne
2 rue de Bourseul
Le Poteau
56890 ST AVÉ
Tél. : 02 96 01 37 96
Mail : contact@farago-bretagne.fr

Source : FDGDON 56

…/…

PLASTIGRAF
56230 QUESTEMBERT
Tel : 02 97 26 56 56
Mail : contact@plastigraf.fr

Source : FDGDON 56

Appât conseillé dans le piège :

A défaut d'existence sur le marché d'une capsule à phéromone spécifique pour attirer le frelon asiatique, les appâts sucrés, additionnés d'alcool, sont relativement efficaces :

Exemples :

- 2/3 de bière (alcoolisée) + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise...)
- 1/3 de bière + 1/3 de vin blanc + ½ de sirop de fruit rouge

Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de **changer le mélange tous les 8 – 10 jours** et d'y laisser quelques frelons asiatiques, cela attire les autres.

Date de pose des pièges :

- **Début Avril à fin Mai (fondatrices)**

Les pièges installés en dehors des ruchers seront **placés dès début Avril** (une température de 12-15° est néanmoins nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et **retirés fin Mai** pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte). Pendant cette période, un temps beau et chaud sera plus propice au piégeage.

Le piégeage d'automne, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, **est beaucoup moins intéressant pour limiter la population de l'année suivante**. **Nous déconseillons donc à la population de piéger durant cette période.** Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui, eux, piègent dans le but de protéger les ruches.

Emplacement conseillé des pièges :

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des composteurs ménagers
- des arbres et arbustes à fleurs (ex : camélias à fleurs simples)
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur
- à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois,…)

…/…

↳ La destruction des nids

Source : FDGDON 56

*** Nid Primaire**

Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, …) doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine. **Toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est inutile**, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire (cette mesure ne s'applique pas systématiquement pour les professionnels qui utilisent des produits spécifiques ayant une rémanence).

On peut écraser le nid et **la reine** avec un objet plat ou à l'aide d'un bocal, d'un sachet, l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant soin de fermer le tout et de le détruire. Il est également possible d'utiliser un insecticide.

L'observation au printemps de ses bâtiments (porche, cabane, etc…) peut permettre de trouver davantage de nids primaires et donc d'éviter la multiplication des nids secondaires contenant de futures reines. Les nichoirs à oiseaux, très propices à l'installation des nids primaires, doivent être régulièrement inspectés.

Source : FDGDON 56

*** Nid Secondaire**

Le nid secondaire, réalisé à la cime des arbres, dans les haies, à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé **par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre**. **Après cette date,** les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, **la destruction n'est pas justifiée.**

Une liste de désinsectiseurs professionnels référencés par la FDGDON 56, respectant une charte de bonnes pratiques de destruction, sera envoyée aux référents, aux Mairies et aux Communautés de communes. Elle est consultable sur notre site internet : *fdgdon-morbihan/frelon-asiatique/désinsectiseurs.fr.*

NB : Le tir au fusil de chasse dans les nids est déconseillé (Note DGAL – Mai 2013) car ce procédé est dangereux (dispersion et agressivité des frelons) et son efficacité n'a jamais réellement été démontrée (peut engendrer une délocalisation du nid). La responsabilité de l'organisateur du tir peut être engagée en cas d'accident.

Liste des désinsectiseurs référencés FDGDON 56 pour la destruction des nids de Frelons Asiatiques en 2022

18/03/2022

ENTREPRISE	LOCALISATION DE L'ENTREPRISE		TELEPHONE	
	CP	COMMUNE		
SAVARY FRANCK	56190	AMBON		06 32 70 57 57
NÉATURE	56400	AURAY	02 22 66 63 00	
ARMOR GUÊPES FRELONS	56240	CALAN		06 77 50 48 43
S.A.B.	56480	CLÉGUEREC	02 98 73 23 66	06 21 73 18 66 07 76 77 38 87
LE CLÈRE LAURENT	56250	ELVEN		06 67 01 42 64
G.M.S	56120	GUÉGON	02 97 73 05 86	06 03 88 63 03
GUÊPES FRELON SOS	56520	GUIDEL		06 24 47 65 67
STOP GUÊPES FRELONS	56700	HENNEBONT		06 50 74 73 34
L'ABEILLE HAPPY	56630	LANGONNET		06 60 69 87 97
A.P.F.G.	56120	LANOUÉE		06 78 61 64 30
INSECTARIUM DE LIZIO	56460	LIZIO	02 97 74 94 31	06 67 53 83 94
ANIDIET HYGIÈNE	56140	MALESTROIT	02 97 75 13 98	06 25 41 33 79 06 21 72 17 40
DARDARD 56	56890	MEUCON		06 75 37 77 58
S.A.R.L. THÉBAUD	56190	NOYAL MUZILLAC	02 97 45 67 12	
SAB TP 56	56190	NOYAL MUZILLAC		06 87 03 72 36
JÉZO NICOLAS	56420	PLAUDREN		06 62 59 57 63
GUÊPES ET FRELONS DE L'OUST	56140	PLEUCADEUC		06 62 33 45 68
HALTE PIQUE	56270	PLOEMEUR		06 73 73 56 31
SAS ROPERT FRÈRES	56880	PLOEREN	02 97 40 28 85	
HYNÉRA ENVIRONNEMENT	56800	PLOERMEL	02 99 00 62 35	06 23 74 48 87
BREIZH GUÊPES	56240	PLOUAY		06 66 72 78 14
BREIZH INTERVENTION	56680	PLOUHINEC		06 15 90 77 12
ABAT GUÊPES	56330	PLUVIGNER		07 68 09 90 83
LEBON PAYSAGE	56170	QUIBERON	02 97 50 18 62	
FARAGO BRETAGNE	56890	SAINT-AVÉ	02 96 01 37 96	
BIO GUÊPES 56	56470	SAINT-PHILIBERT		06 50 30 58 35
ANTI GUÊPES FRELONS	56370	SARZEAU		06 65 38 34 32
GILET CHARLES	56250	SULNIAC		06 46 70 12 12
NUISIBLES EXPERTS	56250	TRÉDION		06 70 12 94 99
AB DÉSINSECTISATION	56000	VANNES		06 69 18 14 43

8 Avenue Edgar Degas – CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX – Tél. : 02 97 69 28 70 – Email : accueil@fdgdon56.fr
Site web : www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

TARIFS DÉSINSECTISATION POUR 2022

Les tarifs indiqués constituent un prix <u>maximum</u> autorisé pour les désinsectiseurs ayant signé la charte avec la FDGDON 56

(Ces tarifs concernent <u>le frelon asiatique</u> et non le frelon commun, les guêpes et les autres insectes)

- <u>NIDS PRIMAIRES</u> (Avril-Mai) :

  * Nids situés à moins de 5 mètres et de diamètre inférieur à 10 cm **80 € TTC**

- <u>NIDS SECONDAIRES</u> :

  * Nids situés à moins de 8 mètres **118 € TTC**

  * Nids situés entre 8 et 20 mètres **153 € TTC**

  * Nids situés à plus de 20 mètres **215 € TTC**

<u>NB</u> : Exceptionnellement en cas d'intervention <u>difficile</u>, une majoration sur devis pourra être proposée.

8 Avenue Edgar Degas – CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX – **Tél. : 02 97 69 28 70** – Email : accueil@fdgdon56.fr
http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/